

RÉDACTION
ADMINISTRATION
BUREAU DES ABONNEMENTS
 Imprimerie Suisse Catholique
 Fribourg (Suisse)
ABONNEMENTS
 1 mois 3 mois 6 mois 1 an
 Suisse Fr. 2.50 6.— 10.— 20.—
 Etranger 4.— 10.— 19.— 38.—

LA LIBERTÉ

ANNONCES
 Publicitas
 S. A. SUISSE DE PUBLICITE
 Rue SAINT-PIERRE
 FRIBOURG.
PRIX DES ANNONCES

Journal politique, religieux, social

Canton	1 ^{re} insertion	50 cent.	La ligne sera calculée sur son appas
	les suivantes	15 "	
	Suisse	25 "	
	Etranger	30 "	
Rédaction		50 "	

Nouvelles du jour

La Prusse et les Etats du Sud.

On sait que la Diète de Prusse a voté, par 210 voix contre 32, une motion par laquelle le gouvernement prussien est invité à prendre l'initiative d'une conférence des divers Etats allemands, aux fins d'arriver à leur fusion en un Etat unitaire.

L'acte du Parlement prussien a surpris tout le monde; mais tout le monde en a deviné les mobiles. Les législateurs provisoires de la Prusse appréhendent d'aborder l'œuvre de la nouvelle constitution de l'Etat. Les débats sur la charte fondamentale s'annoncent hérissés d'épines. Le mouvement centrifuge des provinces rhénanes est irrésistible. Toute sorte d'autres difficultés se dressent devant l'assemblée constituante, effrayée à la vue de l'amoncellement de complications qui lui barre la route. C'est pour esquiver cette angoissante délibération que la Diète prussienne a imaginé de proposer la dissolution des Etats particuliers et la refonte de l'Allemagne en un Etat unitaire.

La démarche prussienne est très mal accueillie en Bavière, au Wurtemberg et dans les Etats de moindre importance. Les journaux bavarois y répondent à l'unisson par une fin de non-recevoir. A Stuttgart, où la Diète est réunie, les partis politiques ont montré une hostilité moins tranchante, peut-être, que celle de la presse bavaroise; mais la résistance de l'opinion sera aussi forte qu'en Bavière.

La proposition prussienne, outre qu'elle se heurte au particularisme traditionnel des Etats du sud, a le tort de se produire au moment le moins opportun qu'on puisse imaginer. Pendant la guerre, toute l'Allemagne a été assujettie à une rigoureuse centralisation; la Prusse en a eu le profit sous mille formes, et principalement au point de vue économique; toutes les ressources de l'Allemagne ont afflué au centre, toute la vie industrielle y a été aspirée par les puissants tentacules de la bureaucratie militaire. Ne parlons pas de la diminution morale subie par les Etats confédérés, qui les a profondément affectés. Le souvenir de cette sujétion est encore vivant à Munich et à Stuttgart; l'aigreur qu'elle a produite n'est pas dissipée. Les événements qui ont suivi la révolution, loin d'effacer cette impression et de disposer les esprits en faveur de l'unitarisme, ont fourni de nouveaux motifs de mécontentement.

Le fait que c'est la Prusse qui prône l'unification éveille les méfiances. La Prusse a toujours trouvé mauvais le particularisme des autres Etats, mais elle s'est montrée elle-même très particulariste. Quand elle parle d'unité, on craint donc qu'elle n'ait en vue tout simplement la disparition des autonomies qui font obstacle à son ambition de suprématie. La centralisation pourrait bien n'être dans la pensée des gouvernants de Berlin qu'un moyen de faire de l'Allemagne une Grande-Prusse.

Aussi les invite-t-on à éclairer leur lanterne et à expliquer comment ils entendent l'unification qu'ils proposent. On aimerait tout d'abord les voir promettre que la Prusse s'immolera la première à l'unité et se dissoudra pour rendre la liberté aux éléments hétérogènes qui la composent et qui aspirent à se soustraire à la férule de Berlin. Car la Prusse est un composé factice dont les parties tenaient ensemble par l'effet du lien dynastique. La monarchie abolie, le centre d'unité a disparu.

Les Etats ont déjà sacrifié à l'idée d'une Allemagne plus homogène leur autonomie postale et ferroviaire et même, sous l'empire de la nécessité, ils tolèrent de graves atteintes à leur indépendance financière. Pour qu'ils aillent plus loin, il faudrait qu'ils eussent la garantie qu'unité ne signifiera pas absorption de l'Allemagne par la Prusse et les journaux disent tous qu'ils ne conçoivent l'Allemagne unitaire qu'avec le correctif d'une décentralisation et d'une autonomie provinciale accentuée.

M. Nitti l'a échappé belle dimanche. Peu s'en est fallu que son cabinet ne fût mis en minorité. Au dernier moment, les radicaux et les libéraux de droite (groupe Salandra) se sont décidés à voter pour le gouverne-

ment. M. Nitti a eu les voix des catholiques, sauf 3, celles des libéraux et des radicaux. Ont voté contre lui les socialistes officiels (156), les républicains (8), les socialistes indépendants (28) et le groupe des combattants (30). La faible majorité de 26 voix qu'il a obtenue permettra au gouvernement de vivre tout en restant à la merci du moindre incident politique. Après les déclarations de M. Scialoja, ministre des affaires étrangères, sur la question de Fiume et la politique étrangère, le sort du ministère était gravement compromis, car ces déclarations ont été pour toute la Chambre une profonde déception après toutes les nouvelles qui avaient été lancées sur une prochaine solution de la question de Fiume. Ce qui a sauvé M. Nitti, ce sont les violences du parti socialiste invoquant la chute de la monarchie et l'avènement de la république.

Le représentant des catholiques dans le ministère Nitti, M. Nava, n'est pas sur un lit de roses. On lui a confié le ministère des « terres libérées ». Or, ces terres ont été en grande partie le théâtre de la guerre, ce qui signifie qu'elles ont été entièrement ravagées. M. Nava a déclaré avant-hier, à la Chambre, que la zone de complète destruction mesure plus de 10,000 kilomètres carrés. Dans la seule Vénétie italienne d'avant la guerre, on compte 75,000 édifices privés complètement détruits ou plus ou moins gravement endommagés. Quant aux édifices publics, écoles, municipalités et églises, ils se comptent par centaines; 87 églises ont été détruites à ras du sol, 86 à moitié détruites et 158 ont été endommagées. Si on ajoute à ces bâtiments publics les hôpitaux, les asiles, les orphelinats, les fabriques, les établissements d'instruction secondaire et supérieure, on peut évaluer à quelques milliards l'ensemble des dommages. L'Etat italien a déjà dépensé plus d'un milliard et demi pour ces malheureuses contrées, dont 347 millions seulement pour les fugitifs. Ceux-ci, dont on évalue le nombre à 570,000, sont à l'heure actuelle presque tous rentrés dans leur pays d'origine.

Depuis son échec aux élections générales, le parti libéral belge est profondément divisé. A la dernière réunion de l'Association libérale, à Bruxelles, le président en a été remplacé et un ordre du jour a été voté regrettant que le parti n'eût été consulté ni sur sa participation au gouvernement ni sur le choix des ministres libéraux.

Malheureusement, le parti catholique n'est pas plus uni. M. Woeste, l'ancien leader, a annoncé qu'il reprendrait sa liberté d'action vis-à-vis du ministre Delacroix. On croit qu'environ 22 députés formeront avec lui un nouveau groupe.

Une information officielle du ministère des affaires étrangères du Monténégro, à Paris, nous fait savoir que le soulèvement du peuple monténégrin contre l'occupation serbe, qui a commencé au mois de décembre 1918, continue. Entre le 1^{er} et le 12 décembre dernier, des luttes sanglantes ont eu lieu autour de la capitale de Cetigné. Les communications, dans le pays, sont coupées par les insurgés, qui ont le dessus, malgré les grands renforts militaires que le gouvernement serbe a envoyés au Monténégro. Le gouvernement du roi Nicolas a réitéré ses protestations auprès de la Conférence de la paix et demandé que le territoire monténégrin fût évacué par les troupes serbes et que le Monténégro fût restauré comme les autres Etats qui avaient succombé dans la lutte contre les puissances centrales.

Le fait que M. Clémenceau, pendant son séjour à Londres, ayant à discuter les questions financières, ait mandé auprès de lui M. Loucheur, ministre de la reconstruction industrielle en France, et non pas M. Klotz, qui détient le portefeuille des finances, a établi aux yeux de tous que M. Klotz n'avait plus les bonnes grâces du Tigre et que, s'il se produisait un remaniement ministériel, il

ne ferait probablement pas partie de la nouvelle combinaison. De plus, M. Stephen Pichon, ministre des affaires étrangères, fatigué et malade, demande à s'en aller, et il serait probablement remplacé par M. Journart, ancien gouverneur d'Algérie. A son tour, M. Clavelle, ministre des travaux publics, quittera le gouvernement pour présider la commission du Rhin à la tête de laquelle il a été nommé et qui deviendra une institution permanente.

Si M. Clémenceau ne remanierait pas son conseil, on considère qu'il se déciderait prochainement à porter simplement sa démission au président de la république. Dans ce cas on prononce le nom de M. Millerand pour procéder à la formation du nouveau cabinet.

Le cabinet de concentration en Hongrie

(Correspondance particulière de la « Liberté »)

Budapest, 10 décembre.

Lors de son départ de Budapest, sir George Clark, le délégué de l'Entente, a félicité le nouveau président du ministère, Charles Huszar, d'avoir réussi à former un gouvernement entre les Alliés aussi bien que la Hongrie pouvaient accepter et lui a exprimé son admiration pour la décision avec laquelle il avait abordé les nouvelles difficultés et les avait surmontées. En réalité, ces difficultés qui surgissaient devant la nouvelle orientation politique intérieure de la Hongrie n'étaient pas légères, et les chefs de la Hongrie chrétienne attendaient avec une certaine anxiété l'impression que ferait sur les électeurs chrétiens, qui sont aujourd'hui la grande majorité en Hongrie, la formation de la coalition gouvernementale.

Le peuple hongrois, qui, après les cruelles expériences du gouvernement de Karoyi et de la dictature bolchéviste, était hostile à toute politique de faiblesse et qui avait trouvé un homme de poigne en M. Friedrich, a donné un beau témoignage de maturité politique en reconnaissant que ses chefs avaient eu la main forcée lorsqu'ils se rendaient à l'intimité de l'Entente les invitait à congédier le gouvernement de M. Friedrich. A un certain moment, on pouvait espérer que l'Entente ne maintiendrait pas ses exigences concernant l'entrée au gouvernement de représentants de la minorité et spécialement des démocrates-socialistes compromis par leur alliance avec les bolchévistes; mais la politique des missions envoyées par l'Entente en Hongrie a manqué d'unité. Tandis que l'Angleterre semblait décidée à reconnaître la majorité réelle du pays, elle s'est ralliée finalement, sous des influences encore mal connues, à l'idée de la collaboration de tous les partis et on peut supposer que sir George Clark, qui est un homme d'Etat conservateur, ne s'est pas employé de bonne grâce à la réalisation de cette concentration. Dans le nouveau cabinet, les représentants du mouvement chrétien-national ont la majorité et détiennent les principaux postes. Le nouveau président du ministère, Charles Huszar, jouit, lui aussi, de la confiance illimitée des électeurs chrétiens. Mais il a exprimé la crainte, dans une de ses premières déclarations, que la paix, au sujet de laquelle la Hongrie est entrée en pourparlers, ne soit dure et qu'elle n'impose de lourds sacrifices au pays. Au point de vue conservateur, il tient pour désirable que les partis qui sont coupables d'avoir causé la ruine du pays, dévasté par la vague communiste et pressuré par des troupes roumaines, aient leur part de responsabilité dans la conclusion de cette paix. Les hordes de Bela Kun ont anéanti pour 25 milliards de richesse nationale, et l'occupation et les réquisitions roumaines ont coûté 10 milliards au peuple hongrois. Cependant le gouvernement chrétien, qui, dans un temps remarquablement court, a ordonné l'ordre et de la tranquillité dans ce chaos, aurait été regardé comme seul responsable des lourdes charges que le traité de paix endosserait au pays. L'idée de rendre tous les partis solidaires de la signature du traité a conduit les chefs chrétiens à ne plus s'opposer à la formation d'un cabinet de concentration. L'Entente a cru dans son intérêt de négocier la paix avec des partis qui ne sont pas délibérément nationaux à l'instar du ministère Friedrich. Ce cabinet de concentration, si impopulaire qu'en soit l'idée, a quelques bons côtés.

Le nouveau président du ministère hongrois est l'un des chefs chrétiens les plus populaires en Hongrie. Il descend d'une famille d'ouvriers de la Haute-Autriche. Il vint cependant déjà comme enfant en Hongrie et reçut une éducation tout à fait hongroise. Il se voua à l'enseignement. Dans ses jeunes années déjà, créateur populaire et rédacteur du *Alkotmany*, longtemps seul journal chrétien de langue magyare, il a été pour la démocratie chrétienne et s'est acquis une grande popularité non seulement chez les Magyars, mais

aussi auprès des Allemands de la Hongrie occidentale. Certains indices ont pu faire craindre que la vieille aristocratie ne voudrait créer des difficultés à ce champion de la démocratie; cependant il est certain que cette opposition ne nuira pas à l'unité du front chrétien en Hongrie, mais qu'elle se résoudra au contact des nécessités politiques intérieures et extérieures.

Dans l'ère bolchéviste, Charles Huszar fut un des premiers à devoir prendre le chemin de la prison, et les janissaires de Szamuely trouvaient leur plaisir journalier à annoncer au brave lutteur chrétien et à sa famille les exécutions capitales les plus prochaines; cependant, Charles Huszar réussit bientôt à s'évader des geôles de Szamuely; de Vienne, on par des voyages secrets en Hongrie, il travailla activement à une résurrection chrétienne du pays. La réputation dont il jouissait avant, aux temps de la royauté, attiré sur lui l'attention du dernier président du ministère du roi Charles, le comte Hadik, qui nomma Huszar ministre de l'instruction publique. Huszar occupa le même poste, après la chute du régime bolchéviste, dans le cabinet Friedrich, dont il fut toujours le conseiller. Pour rendre acceptable à l'esprit des Hongrois l'idée impopulaire d'un cabinet de concentration, l'Entente ne pouvait pas choisir un homme plus populaire.

Pendant que, à Budapest aussi, la crise économique, née des dévastations de la guerre, se renforce, la Hongrie va, le cœur serré, prendre sa place autour de la table de la conférence de la paix. Pour le moment, les faits et gestes de la conférence n'ont que mutilé l'ancien royaume de la couronne de Saint-Etienne. Les déléguations des Slovaques qui attendent à Budapest réclament le désir du peuple slovaque, qui est toujours resté chrétien, de rentrer dans le giron de la Hongrie chrétienne, repoussant toujours plus délibérément l'idée de l'union à la république tchéco-slovaque, dont l'éloignement et la politique antireligieuse de Prague et les excès de la soldatesque tchèque. Des déléguations d'Aggram se trouvent aussi à Budapest, où elles réclament l'union de la Croatie et de la Slavonie à la Hongrie parce que les catholiques croates ne veulent plus supporter la domination des Serbes orthodoxes de Belgrade.

On peut être assuré que la nouvelle Hongrie ne comblerait pas dans les engagements de sa politique des nationalités, mais qu'elle accorderait tous les droits aux minorités politiques. De plus, si l'Entente, comme il semble, tient beaucoup à la création du puissant royaume du Danube, il est naturel qu'elle songe à donner au centre de cet Etat les bases les plus larges et les plus solides.

Avant son départ, sir George Clark a laissé percer les intentions de l'Entente à ce sujet: « Les intérêts de chacun des Etats qui prendront la succession de l'empire autrichien exigent que la liberté de commerce soit rétablie entre eux le plus rapidement possible. »

Cette reprise des transactions aiderait grandement au règlement de la question du change dont la solution touche si fortement les intérêts de l'Entente puisque la faible finis-sière orientale causerait la ruine de quelques-uns des Etats alliés. Nous avons appris avec reconnaissance l'intérêt que sir George Clark nous porte; nous osons espérer que ses paroles seront suivies, à Paris, d'actes efficaces.

A la Chambre roumaine

Bucarest, 22 décembre.

M. Vaïda, président du conseil des ministres, a prononcé un grand discours à la Chambre des députés et a développé son programme gouvernemental. « Je me suis décidé, a-t-il dit, à signer la paix parce que je n'ai pas voulu perdre ce que nous avons gagné au prix de tant de sacrifices. Tous nous désirons voir la Roumanie marcher de main dans la main avec nos alliés. » Le discours du président a été chaleureusement applaudi.

Les Etats-Unis et l'Arménie

New-York, 22 décembre.

(Havas.) — Les membres du comité américain pour l'indépendance de l'Arménie, présidé par l'ex-ambassadeur Gérard, a télégraphié au président Wilson un mémorandum, s'opposant au mandat américain en Orient, mais recommandant aux Etats-Unis qu'ils reconnaissent immédiatement la république arménienne et lui prêtent assistance.

En Irlande

Dublin, 22 décembre.

(Havas.) — Une cinquantaine de sim feiner ont pénétré dans la soirée, dans les bureaux du journal nationaliste irlandais *Irish Independent*, et, revolver en main, ont ordonné au personnel de la rédaction de mettre hors les mains. Ils ont ensuite brisé ces relatives et avant de partir, ont déclaré: « Vous pouvez vous considérer comme supprimés pendant quelque temps. » Il n'y a eu aucune arrestation.

AU CONSEIL DES ALLIÉS

Au Conseil suprême

Paris, 22 décembre.

(Havas.) — Le Conseil suprême s'est réuni, ce matin, au ministère des affaires étrangères, sous la présidence de M. Clémenceau.

Il a arrêté les principes suivant lesquels les gouvernements alliés répondront à la dernière note de l'Allemagne. Le texte de cette réponse sera élaboré par le secrétaire général de la conférence et, s'il est terminé, il sera soumis le soir, à 7 heures, dans le cabinet de M. Clémenceau, aux chefs des diverses délégations.

Le Conseil suprême a adopté également le projet de réponse à faire au gouvernement allemand au sujet de sa demande en autorisation de révision des droits de douane. Cette faculté lui sera accordée dans la mesure où la commission des réparations le jugera juste, en tenant compte de la dépréciation de la monnaie allemande. En même temps, une enquête sera effectuée au sujet des prohibitions d'importation qui ont été effectuées par l'Allemagne et qui visent particulièrement le commerce français.

Enfin, le Conseil a décidé d'envoyer une lettre au gouvernement roumain pour lui demander de faire connaître le dénombrement de son matériel roulant.

Aucune réunion n'est prévue pour le moment entre M. Simson, directeur au ministère des affaires étrangères allemand et les représentants alliés, en vue de préparer l'exécution du traité de paix.

La note de l'Entente

Paris, 22 décembre.

(Havas.) — Les chefs des délégations alliées se sont réunis lundi soir, à 10 heures, sous la présidence de M. Clémenceau. MM. Loucheur, Leygues et Dutasta assistaient également à l'entretien. Les représentants alliés ont pris connaissance et arrêté définitivement le texte de la réponse des Alliés au sujet de la note allemande relative au protocole fixant les clauses de l'armistice encore inéxécutées et des compensations réclamées pour la destruction de la flotte de Scapa Flow.

Ce document marque nettement au gouvernement allemand la nécessité de signer le protocole du 11 novembre contenant l'engagement pour l'Allemagne de réaliser les clauses de l'armistice encore inéxécutées jusqu'à présent et de fournir 400,000 tonnes de matériel de port en compensation.

Toutefois, si, comme les experts navals allemands l'ont affirmé dans les entretiens avec les techniciens alliés, il se confirmait par une enquête alliée que le matériel réclamé ne concordait pas réellement avec celui existant réellement dans les ports allemands, il en serait tenu compte en déduction.

M. Dutasta, secrétaire général de la Conférence de la paix, procédera, mardi matin, au ministère des affaires étrangères, à la remise de la note au baron de Lersner en l'accompagnant d'un commentaire verbal.

Il est probable que le baron de Lersner en référera à son gouvernement et que le document ne restera pas sans réplique. Dans ces conditions, il paraît difficile que l'échange des ratifications puisse avoir lieu au cours de la dernière semaine qui nous sépare de 1920.

Prochain voyage de M. Lloyd George

M. Lloyd George se rendra à Paris, entre Noël et le jour de l'an, pour reprendre, avec M. Clémenceau, les conversations entamées à Londres sur le problème de l'Adriatique et la question turque.

Angleterre et Pologne

Berne, 22 décembre.

(Bureau ukrainien.) — Le délégué polonais à la conférence de la paix, Dr Lawenhertz, a déclaré aux représentants de la presse à Lemberg que l'Angleterre est la puissance qui s'oppose à l'incorporation définitive de la Galicie orientale à la Pologne et ceci par égard pour la Russie. Le but principal de Sazonoff est d'extirper les dernières racines du mouvement national ukrainien dans la Galicie orientale, son dernier refuge après l'anéantissement de l'Ukraine ardemment désiré par tous les Russes.

Autour de Guillaume II

Dans quelques jours paraîtra à Vienne un livre de « révélations » qui a pour auteur un officier qui fut attaché au service de la presse, pendant la guerre. On y trouve en premier un chapitre de cet ouvrage où est fait le récit de la résistance que Guillaume II a opposée au plan du bombardement de Londres par les Zeppelins. L'auteur rejette sur le comte Zeppelin l'odieuse de ces attaques aériennes, que l'empereur aurait désapprouvées et qu'il n'aurait laissées s'accomplir que sous l'effet de la pression de son entourage.

Cela n'est pas invraisemblable, mais on regrette que le comte Zeppelin ne soit plus là pour dire ce qu'il en est, et qu'un autre témoin cité par l'auteur soit mort aussi.

LES ÉVÉNEMENTS DE RUSSIE

La mère de Trotsky arrêtée
Varsovie, 21 décembre.
La mère de Trotsky a été arrêtée à Batoum (sur la mer Noire) et transportée à Novorossisk.

La situation du général Dénikine

Les journaux estoniens prétendent savoir que le général Dénikine aurait perdu le commandement de l'armée antibolchéviste de Russie méridionale et qu'il aurait été remplacé par le général Wrangél, en vue d'une nouvelle offensive.

Concentration contre les bolchévistes

(Havas.) — Un radiotélégramme de Dénikine au Times annonce que, dans une réunion, le conseil militaire a décidé que le gouvernement et le commandant en chef entameront des négociations avec les Etats-frontières russes sur la base de la réunion avec la Russie, afin de coordonner les différentes activités de toutes les forces antibolchévistes.

La retraite de Koltchak

(Havas.) — On mande d'Irkoutsk à l'agence Reuter : « Les troupes de l'amiral Koltchak ont évacué Nicolajef. »

NOUVELLES RELIGIEUSES

Deux consécration épiscopales

Avant-hier, dimanche, à Rome, a eu lieu le sacre du nouveau délégué apostolique aux Indes, Mgr Pisani, et de Mgr Masella, nouveau nonce apostolique au Chili.

Echos de partout

LES INVENTIONS MÉCONNUES

En 1870, un soldat français inventa une balle lumineuse, dont la trajectoire était visible à nuit. A l'époque, il fut considéré comme un visionnaire, et pourtant, en 1916, de telles balles devinrent d'un usage courant dans l'aviation pour régler le tir des mitrailleuses.

De même, il y a cinquante ans, un autre Français proposa l'emploi des lance-flammes pour incendier les retranchements ennemis. Son invention fut repoussée, mais les Allemands s'en servirent dans la guerre de position installée et on ne peut pas prétendre que les flammewerker furent des engins inoffensifs.

Un pharmacien enfin préconisa, après Sedan, une poudre stérilisatrice de son invention, qui, lancée dans une bombe, devait mettre les Allemands hors d'état de résister, trop occupés qu'ils eussent été à éternuer. Ce fut alors un nœud homérique. Mais, en 1917, les Allemands envoyaient leurs obus à croix bleue, chargés d'une matière cristalline brune, le chlorure de diphénylarsine qui, pulvérisée par l'explosion, provoquait des étourdissements abrutissants.

A plus courte distance, des chimistes français, contèrent des déceptions du même ordre. L'un d'eux préconisa, entre autres, l'emploi du fameux gaz moutarde, le bisulfure d'éthyle chloré, bien avant tout le monde. Ce produit fut déclaré absolument inoffensif par une docte assemblée. Un an après, à Verdun, les soldats français se voyaient utiliser, non par eux, mais par leurs ennemis, qui avaient compris tout de suite, aux premiers essais, la valeur du liquide visqueux avec lequel ils crurent un instant faire fondre ces effectifs français. Les poilus jugèrent de son efficacité et le commandement français fut alors en mesure d'apprécier les dégâts qu'il causait.

UN HOMME DE POIDS

Un des hommes les plus solides de la nouvelle Chambre française est le docteur Moïnier, député de l'Aveyron. Il est doté d'un embonpoint remarquable et à y a beau temps qu'il a dépassé les cent kilos.

Durant la campagne électorale, où il figurait sur la liste du général de Castelnau, on l'avait surnommé : « Le gros du bataillon. » C'est un homme d'esprit qui occupera largement sa place au Palais-Bourbon.

MOT DE LA FIN

L'excès de lettres jouissant du privilège d'être officielles a fait que l'Etat français se retirait pas assez d'argent de l'administration des postes et a conduit à la mesure d'augmenter le prix des lettres. L'Éclair se plaint en ce qui concerne :

Confédération

Suisses à l'étranger

Nous apprenons que la Chorale franco-suisse de Lyon, fondée en août 1917, organise son arbre de Noël pour le 28 décembre, dans la Salle de l'Harmonie Italienne, 242, av. de Saxe.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. A. Ruffieux, directeur, 285, avenue Jean-Jaurès, siège de la Société.

Les employés d'hôtels suisses en France

Le comité de la colonie française de Genève avait convoqué hier soir une assemblée franco-suisse, afin de protester contre les agissements dont ont été victimes des Suisses employés dans l'industrie hôtelière en France. Les discours ont été prononcés par MM. Milhaud, professeur, président de la colonie française, Mazuy, président de la Chambre de commerce française, Dr Weber-Bauer, président de la fédération des démobiliés en Suisse, et Bonamour, président de l'Union des démobiliés de Genève.

La résolution suivante a été votée à l'unanimité :

« Les citoyens français et suisses, réunis au nombre d'un millier, sur convocation du comité de la colonie française de Genève, émus de la campagne dont ont été victimes un certain nombre de Suisses employés dans l'industrie hôtelière en France, unis dans la réprobation de faits susceptibles de diviser deux peuples faits pour s'aimer et s'entendre, prennent acte avec satisfaction des démarches pressantes faites par plusieurs sociétés françaises en Suisse, et tout particulièrement par la fédération des démobiliés français en Suisse, pour mettre fin à cette campagne, émettent le vœu suivant :

1° qu'une commission franco-suisse soit constituée en vue d'assurer au plus tôt un gain-pain, en France ou en Suisse, aux citoyens suisses privés de leur emploi ; 2° que, pour prévenir désormais des agitations semblables, il sera constitué, avec la collaboration de la colonie française en Suisse et de la colonie suisse en France, une commission permanente d'enquête et d'information chargée de faire immédiatement rapport sur les incidents venant à surgir et d'aplanir les différends. »

Remboursements postaux

A partir du 1er janvier 1920, les colis postaux échangés en paquets directs entre la Suisse et la Grande-Bretagne via France-Londres, pourront être grevés d'un remboursement maximum de 1000 francs.

La crise de l'hôtellerie

La Nouvelle Gazette de Zurich apprend que la caisse de secours à l'hôtellerie suisse serait au capital de dix millions ; la Confédération participerait pour 3,5 millions, les banques, les cantons et les hôtels intéressés, pour 6,5 millions.

La députation fédérale zuricoise

A la place du conseiller national Fritz Bopp, élu au tribunal cantonal de Zurich et qui a dû en conséquence déposer son mandat de conseiller national, M. Elminger, d'Adlikon, membre du Grand Conseil et juge de district, entrera au Conseil national.

Le prochain tir fédéral

La Société vaudoise des carabiniers a décidé que Lausanne se chargerait du tir fédéral de 1922.

Un propos travesti

Certains journaux ont cité un propos de M. Ender, chef du gouvernement du Vorarlberg, qui aurait dit que la Suisse était condamnée à se désagréger un jour et que la Suisse allemande irait alors se fonder avec l'Allemagne.

En citant ces paroles de M. Ender, on a tu ce qui les avait amenées et dissimulé leur véritable sens. M. Ender répondait à un pangermaniste qui venait de dire que c'était folie de voter l'accession du Vorarlberg à la Suisse, attendu que la Suisse était vouée à disparaître et que ses débris iraient, les uns vers l'Allemagne, les autres vers la France, les autres vers l'Italie ; que ce serait l'affaire d'une génération.

M. Ender prit alors la parole et répliqua ironiquement que, dans ce cas, MM. les pangermanistes du Vorarlberg avaient de quoi se consoler de voir leur pays se donner à la Suisse, puisqu'ils bientôt ils auraient la douce joie de se jeter dans les bras de la Germanie, étant sûrs que la Suisse se désagrégerait.

Tel est le sens des paroles de M. Ender, qu'on a perfidement présentées sous un autre jour.

Presse tessinoise

On nous écrit de Lugano, le 22 : La Libera Stampa, organe du parti socialiste, annonce que, dès le nouvel an, elle émigrera de Locarno à Lugano, et augmentera son format ; l'édition quotidienne est renvoyée à plus tard.

Le Messaggero ticinese, lui aussi, va augmenter son format et améliorer ses services.

L'Avanguardia, organe radical-libéral, paraît se heurter à une certaine indifférence de la part de quelques sections ; mais elle marchera quand même : la Loge le veut.

AVIATION

L'aviation suisse

La constitution de la Société suisse de trafic aérien Ad Astra, préparée par un comité d'initiative composé d'aviateurs militaires suisses est un fait accompli. Le capital actions est de 300.000 francs. La société se propose en première ligne de maintenir l'aviation suisse en mains suisses et de donner à nos pilotes mili-

taires les moyens de vivre, d'exercer leur profession et de conserver leur entraînement. Ad Astra fera d'abord l'acquisition d'un certain nombre d'hydroavions qu'elle affectera aux centres de Zurich, Locarno, Bième et Thoune, Genève, Lausanne, Lugano, Lucerne, Neuchâtel, Romanshorn, Rorschach seront pourvus par la suite. Elle envisage pour une époque ultérieure l'achat d'avions devant desservir les villes non situées sur des lacs ou des rivières.

LA VIE ÉCONOMIQUE

Réglementation du commerce du bétail

Communiqué de l'Office fédéral de l'alimentation : D'après une décision de l'Office fédéral de l'alimentation du 20 décembre, le reste des prescriptions édictées sur le commerce du bétail en vertu des pleins pouvoirs est abrogé à partir du 30 avril 1920. Ces dernières dispositions seront remplacées par des prescriptions qui seront créées entre-temps sur le commerce du bétail, comme il a été prévu à l'article 9 de la loi fédérale du 13 juin 1917 concernant les mesures à prendre pour combattre les épizooties. Le commerce du bétail n'est également permis à l'avenir qu'aux personnes au bénéfice d'une autorisation. La validité des autorisations de faire le commerce du bétail, en 1919, qui furent délivrées par les autorités fédérales et cantonales compétentes conformément à l'arrêté du Conseil fédéral du 13 avril 1917, est prorogée d'une manière générale jusqu'au 30 avril 1920. Il n'est pas nécessaire d'envoyer aux offices compétents les autorisations pour cette prorogation. Pour l'instant il n'est pas perçu de taxe pour cette prorogation ; mais, au moment où de nouvelles autorisations seront consenties sur la base de l'article 9 de la loi fédérale concernant les mesures à prendre pour combattre les épizooties, les cantons pourront calculer la taxe pour toute l'année 1920. Celui qui veut renoncer à exercer le commerce du bétail doit retourner son autorisation à l'office qui l'a délivrée, d'ici au 10 janvier 1920 au plus tard.

Il ne sera pas délivré de nouvelles autorisations inter-cantonales d'exercer le commerce du bétail. Les dispositions légales cantonales sur le commerce du bétail (patente cantonale) demeurent réservées. Les prescriptions précitées ne touchent également pas aux dispositions qui limitent actuellement le trafic du bétail par suite de l'épizootie de fièvre aphteuse et qui conservent donc toute leur vigueur.

Par la même occasion, nous rappelons et attirons l'attention sur le fait que l'arrêté du Conseil fédéral du 11 juin 1917 prescrivant des restrictions alimentaires est encore en vigueur. D'après cet arrêté, il ne peut être servi et consommé dans les hôtels, restaurants, pensions, auberges, crémeries et autres établissements analogues qu'une viande ou qu'un mets aux œufs par repas. Le poisson n'est pas considéré comme viande, par contre la volaille et le gibier le sont.

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

Traumatisme — 12 morts

Le train express, parti de Lille dimanche, à 13 h. 36 et devant arriver à Paris à 18 h. 25, a été tamponné aux abords de la gare de Douai par un train de marchandises. Le fourgon d'arrière et les trois voitures de queue ont été démolies. On annonce 12 morts et un certain nombre de blessés.

Naufrage — 60 morts

Le vapeur British Isles est arrivé à New-York le 22 décembre, avec dix-neuf survivants du Mantuan qui a sombré le 18 décembre par suite d'une violente tempête. Le sauvetage ne s'est opéré qu'avec de très grandes difficultés. Le capitaine et 59 membres de l'équipage ont péri, lorsque le Matman s'est retourné.

Le capitaine et deux hommes sont, croit-on, les seuls survivants de l'équipage de quarante hommes du pétrolier Chanoval, qui s'est brisé sur un récif au large de Capablanca (Orégon, États-Unis), dans la nuit du 18 décembre. Une seule chaloupe lancée a chaviré.

Nuit noire à bord

Onze membres de l'équipage civil du transport américain qui venait à New-York les délégués américains à la Conférence de la paix ont été arrêtés pour mutinerie en pleine mer. Six hommes sont actuellement à l'infirmerie du bord où ils sont soignés pour blessures provenant de coups de feu reçus au cours de la traversée.

SUISSE

Incendie criminel

Un grand incendie dû à une main criminelle a éclaté hier matin, à 6 heures, à l'usine métallurgique de Vich, près de Nyon. Les dégâts sont évalués à une centaine de mille francs. La gendarmerie a procédé à une arrestation.

La fièvre aphteuse

Berne, 22 décembre. La fièvre aphteuse s'est déclarée à Neuchâtel. Sont complètement interdits au trafic des piétons et des véhicules : la Neuchâtelstrasse depuis l'entrée dans le bois de Bremgarten, le quartier de Neuchâtel et la partie du bois de Bremgarten comprise entre le Viererfeld et la Halenstrasse.

Prenez le STIMULANT Apéritif au Vin et Quinquina

FRIBOURG

Grand Conseil

Séance de lundi 22 décembre
Présidence de M. Reichen

La loi sur les traitements

Le deuxième débat de la loi sur les traitements est abordé dès l'ouverture de la séance. Les propositions de modification formulées au cours du premier débat à l'article premier et à l'article 5, modifications d'ordre rédactionnel, sont écartées par le gouvernement, et le texte primitif du projet est maintenu pour les articles 1 à 12.

L'article 12 fixe les classes du personnel et les traitements par classe.

M. Musy, commissaire du gouvernement, déclare que celui-ci s'est prononcé pour la mise hors classe du chancelier d'Etat, dont le traitement sera fixé par la loi spéciale sur le statut du Conseil d'Etat. Cette suggestion, est acceptée, tandis que celle de M. Pierre Zurkinden, de mettre le procureur général sur le même pied que le chancelier, n'est pas agréée. Le procureur général demeure en 1re classe, et son substitut passe en 2me. Le Directeur et les professeurs de l'Institut agricole figurent au chapitre du corps enseignant. Les bibliothécaires cantonaux adjoints et l'archiviste cantonal adjoint sont promus de 4me en 3me classe, ainsi que le commandant d'arrondissement.

M. Paul Joye croit que le conservateur du Musée d'histoire naturelle doit être placé en 3me classe et M. Comte plaide la même promotion pour le reviseur des comptes des communes et paroisses.

M. Musy, commissaire du gouvernement, explique que les fonctions de conservateurs de nos diverses collections doivent être confiées, dans l'idée du gouvernement, à des professeurs. Quant au reviseur des comptes, le représentant du gouvernement est d'accord de le sortir de la 4me classe et de charger le Conseil d'Etat de l'assimiler à un chef de service de 2me ou de 3me classe, quand le contrôle financier des communes sera révisé. L'orateur tient à ajouter que le titulaire actuel de ce poste a toujours fait tout son devoir.

M. Clément donne connaissance au Grand Conseil d'un vœu des secrétaires de préfecture de la Gène, de la Broye, de la Singine et de la Veveyse, sollicitant de figurer en 4me classe, comme leurs collègues de la Sarine et de la Gruyère. Le gouvernement maintient son point de vue à ce sujet, le texte sorti de premier échec est accepté par toutes les voix contre 6.

En 5me classe sont ajoutés le sous-archiviste et le sous-bibliothécaire.

Au sujet des aides-techniques, M. Buchs, directeur des Travaux publics, déclare que les intéressés préfèrent la titularité d'assistants techniques. Adopté.

Le minimum et le maximum de la 7me classe sont portés à 2600 et 3800 fr., après une remarque de M. Crausaz et une déclaration de M. le Directeur des Finances.

M. le Commissaire du gouvernement accepte encore une modification de M. le docteur Clément, qui propose de compléter le titre de bactériologiste cantonal, et de l'appeler chef du service d'hygiène, de bactériologie et d'anatomie pathologique. Par contre, M. Musy n'agrée pas la suggestion de porter le minimum de ce poste, qui est professeur à l'Université, de 2me en 1re classe.

M. H. Gutknecht soulève à nouveau la question des contractuels des hypothèques, qu'il propose de casser, et de ne plus rétribuer par émoluments.

Après que le Directeur des Finances a expliqué la manière de voir du gouvernement, la proposition est repoussée par toutes les voix contre 7.

A l'article 28, M. le conseiller d'Etat Musy annonce que la caisse de retraite du personnel de l'Etat pourra, selon toute vraisemblance, entrer en vigueur dès le 1er janvier 1920.

L'article 30 est complété dans ce sens que l'Etat supporte les frais de remplacement de l'employé appelé au service militaire, et pour autant que ce service ne dure pas plus de 90 jours.

Deux autres changements sont apportés au chapitre des pénalités (articles 31 et 32). Retenons en l'essentiel, à savoir que les peines disciplinaires sont prononcées par le Conseil d'Etat, sous réserve des lois spéciales.

A l'article 33, le gouvernement renonce à la limite proposée au 1er débat, pour le traitement des receveurs de la Sarine et de la Gruyère. En réponse à une observation de M. Barraz, M. le Directeur des Finances rappelle les déclarations déjà faites sur l'attribution à la Banque de l'Etat des bureaux de recette, attribution qui constituera une économie importante.

Les deux articles 34 et 35 sont renvoyés à la fin de la loi et les articles suivants, concernant les traitements du corps enseignant, sont votés tels qu'ils sont sortis de la première lecture. La proposition faite par M. Grand, de supprimer la distinction entre les communes urbaines, pour le paiement du corps enseignant primaire, est définitivement laissée de côté. L'augmentation quadriennale de 25 fr. pour les maîtres d'ouvrages, proposée par la commission est admise sans opposition.

L'article 41, fixant la classification des communes, pour l'obtention du subside scolaire cantonal, soulève une vive controverse. M. Musy, commissaire du gouvernement, cite les cinq classes proposées par la commission : les communes de 1re classe recevraient une subvention de 5 % ; celles de 2me classe, une subvention de 10 % ; 3me classe, 20 % ; 4me classe, 30 % ; 5me classe, 40 %. Cette classification se chifferrait par une économie de 35.000 fr. sur le mon-

tant que coûterait l'échelle primitive du projet. M. le Directeur des Finances, tenant compte des charges des communes obérées, consent à aller jusqu'à 50 % de subside pour la 5me classe, ce qui absorberait l'économie susmentionnée. M. Charles Chassot voudrait alors diminuer la différence entre le 20 % de la 3me classe et le 40 % de la 4me. M. Curty est aussi partisan de cette atténuation, ainsi que de la fixation du subside minimum au 10 %. M. Marchon, appuyé par M. Friolet, recommande qu'on élève au 10 % la subvention aux communes de 1re classe. Il faut encourager aussi ces communes, dont la prospérité est due le plus souvent à une administration prudente et clairvoyante. M. Blanchard s'apitoie de son côté sur le sort des communes pauvres, dont le dénuement est souvent le fait des administrations passées. M. Offner attire l'attention sur l'anomalie qui consiste à classer Planfayon en 2me catégorie.

M. Musy, commissaire du gouvernement, donne raison à tous les préoccupants, mais croit pouvoir maintenir les chiffres de la commission, avec l'amendement de M. Blanchard. Il serait partisan du partage, pour l'avenir, des communes en deux groupements : celles qui sont fortunées et celles qui sont obérées. Pour les premières, la subvention du 5 au 20 % suffit ; pour les secondes, ce n'est pas trop du 40 et du 50 %. L'orateur prie de considérer l'état de fait dans la situation des communes : on ne peut endosser à la génération présente la responsabilité d'erreurs ou de négotiations commises avant elle.

Au vote, la proposition Marchon-Friolet (subventions de 5, 10, 20, 30, 40 et 50 %) l'emporte sur celle du gouvernement (5, 10, 20, 40 et 50 %), par 37 voix contre 28.

M. le Directeur des Finances déclare que ce vote entraîne un déficit considérable pour la caisse de l'Etat. Aussi reviendra-t-il sur la question au 3me débat.

A l'article 42, M. Musy annonce que le gouvernement ne pourrait consentir à l'élévation à 250 et 200 fr. de l'augmentation de la prime d'âge et à la fixation du maximum de 1200 et de 1000 fr. au bout de 16 ans, que si le Grand Conseil accepte les propositions du Conseil d'Etat à l'article 41.

A l'article 45, le Conseil d'Etat serait d'accord de porter de 16.000 à 20.000 fr. le subside maximum aux écoles secondaires de district. Mais M. Glasson propose de renoncer à toute émulation. M. Friolet reprend la proposition de mieux rétribuer ces cours des professeurs porteurs du brevet d'enseignement secondaire. M. Emile Gross demande que le maximum de la subvention à l'Ecole professionnelle de Fribourg soit élevé à 10.000 fr. Toutes ces propositions sont repoussées à une évidente majorité, et le texte du gouvernement est maintenu.

Le débat est interrompu à l'article 47.

Nominations

On passe aux nominations constitutionnelles. Est nommé président du Grand Conseil pour 1920 : M. Eugène Grand, par 81 voix sur 67 bulletins rentrés ; 4 voix éparées et 2 bulletins blancs.

Premier vice-président du Grand Conseil. Est élu M. Franz Boschung, par 60 voix sur 68 bulletins rentrés ; 7 voix éparées, 1 bulletin blanc.

Second vice-président du Grand Conseil. Est élu M. Oscar Genod, par 51 voix sur 66 bulletins rentrés ; 14 voix éparées et 1 bulletin blanc. Est confirmé comme second-secrétaire du Grand Conseil : M. Raymond Chassot, par 69 voix sur 78 bulletins rentrés.

Commission d'économie publique : 72 bulletins distribués et rentrés. Sont confirmés : MM. Blanchard, par 65 voix ; Alphonse Gobet, 65 ; Paul Joye, 66 ; Liechti, 68 ; Antoine Morard, 57 ; Perrin, 63 ; Torche, 66.

Commission des pétitions. M. le docteur Clément est proposé pour remplacer M. Montanach démissionnaire. Sont rétribusés 77 bulletins. Sont élus MM. Bariswil, par 73 voix ; Blanc, 66 ; Bouet, 69 ; Romain Chatlon, 71 ; docteur Clément, 71.

Commission des grâces. Bulletins rentrés : 67. Sont confirmés MM. André Berset, par 57 voix ; Chalogny, 59 ; Desobry, 59 ; Dupraz, 48 ; Gremion, 57.

Election du président du Conseil d'Etat pour 1920. Bulletins distribués et rentrés 70 ; blanc, 1 ; nuls, 4. Est élu : M. Emile Savoy, par 55 voix ; voix éparées, 11.

Election du président du Tribunal cantonal pour 1920. Bulletins distribués : 64. Est élu M. Louis Bourgné, par 49 voix ; voix éparées, 11.

Motions et interpellations

MM. les notaires sollicitent du gouvernement l'élevation du tarif de leurs honoraires.

MM. Udalric Biolley, Maxime Biolley, Ignace Comte, Alphonse Gross et Reynold demandent, par voie d'interpellation, à connaître les intentions du gouvernement sur le projet de construction de la ligne Fribourg-Bulle par la Roche.

MM. Paul Morard, Omerney, Frachebond, Ducrest, Marchon, Chavallaz, André Berset, Pierre Zurkinden, Léon Genod, Charles Chassot, Zimmermann, Oscar Genod, Daquet et Michel demandent, par voie de motion, d'ordonner par décret l'étude du chemin de fer de la rive gauche.

La séance est levée à 1 heure.

Séance de mardi 23 décembre

La séance s'ouvre à 9 heures 10. Quatre-vingts députés sont présents. La loi sur les traitements du personnel de l'Etat, du corps enseignant, de la gendarmerie est votée à l'unanimité en 2me et en 3me lecture.

Les abonnés qui nous envoient le montant de leur abonnement par mandat postal voudront bien spécifier s'il s'agit d'un nouvel abonnement ou d'un renouvellement, ceci pour éviter des erreurs.

Grand Conseil

Séance du 23 décembre (suite)

Les nominations au Conseil d'Etat

La présidence donne lecture de la lettre suivante :

Monsieur le Président
et Messieurs les députés,

Appelé aux fonctions de conseiller fédéral, j'ai l'obligation et le regret de résigner mes fonctions de conseiller d'Etat et de vous remettre ma démission en qualité de député au Grand Conseil. Je remercie le Grand Conseil de la confiance qu'il m'a eue de m'accorder, et je vous prie, Monsieur le Président et Messieurs les députés, d'agréer l'hommage de ma haute considération. — Jean Musy.

Le Grand Conseil procède immédiatement à l'élection des deux conseillers d'Etat qui remplaceront M. Eugène Deschenaux, nommé juge fédéral, et M. Jean Musy, nommé conseiller fédéral.

Le Grand Conseil nomme tout d'abord le successeur de M. Deschenaux.

Bulletins distribués et rentrés : 90 ; blancs, 2 ; nuls, 2 ; majorité absolue, 44.

Résultat du scrutin :
MM. Romain Chatton, député, président du tribunal de la Glâne, 67 voix ; Torche, 3 ; Glasson, 13 ; Joseph Pasquier, 1 ; Eugène Chatton, 1 ; Pothion, 1.

M. Romain Chatton est proclamé conseiller d'Etat. Il remercie pour le grand honneur qui est fait à son district et à sa personne.

On passe à la nomination du successeur de M. Musy.

Bulletins distribués et rentrés : 90 ; nul, 1 ; majorité absolue, 45.

Résultat du scrutin :
MM. Bernard Weck, préfet de la Sarine, 73 voix ; Glasson, 14 ; Torche, 1 ; Clément, docteur, 1.

M. Bernard Weck est proclamé membre du Conseil d'Etat.

La loi portant le traitement des membres du gouvernement de 8,000 à 12,000 francs, le traitement du président du Conseil d'Etat de 8,200 à 12,500 et le traitement du chancelier d'Etat à 10,000 francs est adoptée sans discussion et à l'unanimité, après rapport de M. Charles Chassot.

La loi élevant le traitement des juges au tribunal cantonal à 10,000 fr., le traitement du président de cette cour à 10,500 fr., et l'indemnité de route des juges suppléants à 20 fr. est votée de même, sans débat et à l'unanimité, après rapport de M. Charles Chassot.

Demain mercredi, il n'y aura pas de séance. Les débats reprendront vendredi après midi, à 2 h. 1/2. La session sera clôturée samedi.

Les nouveaux conseillers d'Etat

M. Romain CHATTON

M. Romain Chatton, qui succède à M. Deschenaux, est un enfant de Romont, comme son prédécesseur. Il est né le 6 juillet 1876. Il est fils de feu M. Isidore Chatton, notaire, ancien syndic de Romont. M. Romain Chatton a commencé ses études secondaires dans sa ville natale et les a couronnées au Collège de Fribourg, puis il a pris ses inscriptions à notre Université comme élève de la Faculté de droit. En 1900, il obtint la licence. Il était à ce moment greffier subsidiaire du Tribunal de la Glâne. En 1903, il ouvrit une étude de notaire. La même année, il fut appelé par ses concitoyens aux fonctions de conseiller communal ; ce choix était excellent. M. Romain Chatton le justifia par la manière distinguée dont il occupa le poste de directeur des Ecoles, qu'il remplit jusqu'en 1907.

M. Romain Chatton fut alors élevé à la première dignité de la cité et devint syndic de Romont, en même temps qu'il échangeait le département scolaire contre celui des finances, qu'il gèra en excellent administrateur jusqu'en 1911. Il y avait alors déjà deux ans qu'il occupait les fonctions de président du tribunal de la Glâne, dans lesquelles il manifestait la solidité de son savoir juridique, son tact et sa fermeté dans la conduite des procès. M. Romain Chatton renouça aux fonctions communales, au vif regret de ses concitoyens, pour se consacrer exclusivement à la judicature et au notariat.

Le 8 avril 1916, les électeurs glânois, appelés à remplacer comme député M. le docteur Crausaz, décédé, portèrent leur choix sur M. Romain Chatton, qui méritait pleinement leur confiance par les qualités d'homme public qu'il avait manifestées et par la fermeté de ses principes politiques. M. Chatton s'est attiré la considération et la sympathie de ses collègues de l'Assemblée législative par la conscience qu'il apporta dans l'exercice de son mandat, en même temps que par la courtoisie de ses manières. Il a eu la lourde charge de présenter le rapport sur la réforme fiscale et l'a fait d'une façon excellente.

M. Romain Chatton apporte au Conseil d'Etat le concours d'un esprit réfléchi et ferme, pénétré d'un profond sentiment du devoir, animé d'un vif dévouement pour la chose publique et enrichi d'expérience administrative. Le pays a tout sujet de se réjouir de sa nomination.

M. Bernard WECK

M. Bernard Weck, que la vacance ouverte dans le gouvernement par la nomination de M. Musy comme conseiller fédéral fait passer de la Préfecture de la Sarine au poste de conseiller d'Etat, sera le plus jeune membre de ce corps, puisque le nouvel élu effleure seulement la trentaine. M. Bernard Weck, fils de M. Romain Weck, le digne et sympathique syndic de la ville de Fribourg, est né, en effet, en 1890 dans la vieille cité de Zähringen. M. Bernard Weck a été élève du Collège Saint-

Michel et de l'université de Fribourg, où il s'est assis sur les bancs de la Faculté de droit. Il a été compléter ses études juridiques à Munich. De retour au pays, M. Bernard Weck fut appelé aux fonctions de greffier du Tribunal cantonal, qu'il exerça depuis le 29 juin 1915 au 22 juillet 1916, où le Conseil d'Etat l'appela au poste de procureur général, que M. Ernest Perrier venait de quitter pour entrer au Conseil d'Etat.

Les fonctions du ministère public donnèrent au jeune magistrat l'occasion de déployer ses qualités de juriste et son esprit d'initiative. Il les garda environ deux ans. La mort du regretté M. Charles Wulleret ayant rendu vacant le poste de procureur du district de la Sarine, M. Bernard Weck y fut appelé le 5 avril 1918.

Le nouveau préfet conquit d'emblée le respect de ses administrés et la sympathie générale par la dignité et l'urbanité avec lesquelles il s'acquitta de sa charge. Dans les communes rurales comme dans la ville de Fribourg, M. Bernard Weck se fit vivement apprécier par sa sollicitude active pour l'intérêt général, la fermeté persuasive et sans raidir avec laquelle il tint partout la main à l'observation de la loi et à l'amabilité qu'il apporta dans ses rapports avec les autorités et le public.

M. Bernard Weck est un esprit cultivé et fin, plein de zèle pour le bien du pays et de qui ce canton peut attendre d'excellents services.

Comment on favorise le commerce à Fribourg

L'Association fribourgeoise du commerce de détail nous prie d'insérer, sous le titre ci-dessus, les lignes suivantes :

On parle beaucoup de la crise de chômage qui sévit dans l'industrie suisse, du fait de l'énorme baisse du change des valeurs étrangères, et nos hautes autorités, pour l'enoyer, prennent des mesures afin de diminuer les importations de marchandises par les commerçants. Mais on ne parle pas des achats faits à l'étranger par les particuliers, achats qui prennent des proportions énormes et qui contribuent grandement à jeter dans le marasme le commerce du pays et aggravent la crise de chômage dont souffrent nos ouvriers.

Sur la foi de catalogues alléchants, d'annonces de journaux, on fait venir, de Paris et d'Allemagne, vêtements, tissus, lingerie, chaussures, chapeaux, meubles, vaisselle, livres, fourrures, jouets, etc. Sans aucune garantie de qualité, sans voir même un échantillon, le bon public, si difficile pourtant et si méfiant lorsqu'il achète sur place, commande à l'étranger, paye d'avance et attend en toute confiance l'envoi merveilleux et si avantageux.

Quelle est donc la formule magique qui a le pouvoir d'inspirer une telle confiance ? C'est uniquement l'attrait de ce qui est étranger, de ce qui vient de la grande ville. Et puis comment ne pas être bien servis par de si grands magasins, qui envoient de si beaux catalogues, contenant de si belles choses ! Superbe drap d'Elbeuf pure laine ; magnifique Columbia électrique etc.

Mais les prix de si belles choses doivent être bien élevés ; chacun sait qu'à Paris le coût de la vie a pris des proportions effrayantes, que toute marchandise se vend bien plus chère qu'ici.

Mais voilà : le change est si bas qu'il faut bien en profiter et on en profite tellement qu'on achète à tort et à travers, bien plus qu'il ne faut, uniquement pour profiter de l'occasion, parce que c'est avantageux. C'est tellement alléchant ce gain sur le change que toute autre considération semble abolie ; on ne se donne même plus la peine de voir si, à prix égal, notre commerce peut fournir l'objet désiré.

Pourtant nos magasins achètent aussi des marchandises à l'étranger ; ils les payent aussi aux cours les plus bas, ce qui leur permet de les offrir à leur clientèle à des prix tout aussi avantageux.

La confiance si généreusement octroyée aux maisons étrangères est-elle tout au moins justifiée par des livraisons conformes et des marchandises de bonne qualité ? Rarement. C'est une vraie loterie.

La plupart du temps, les articles avantageux sont épuisés et remplacés par d'autres qui ne le sont pas du tout. Les vêtements, la lingerie sont mal cousus, les tissus décolorés de noms élégants n'ont aucune qualité, les fourrures aux titres exotiques sont du simple lapin. Malgré cela, on accepte tout en se persuadant qu'on a fait un achat avantageux.

Une dame demandait récemment à un commerçant de Fribourg le service de lui échanger un manteau reçu de Paris. Ce manteau ne lui allait pas et ne répondait pas à la qualité demandée. C'est avoir un peu trop de toupet et exiger vraiment trop de complaisance de nos négociants.

Ces jours derniers, le chimiste cantonal vaudois mettait le public en garde contre une maison de Paris dont les vins avaient été reconnus frelatés à l'analyse.

Il est également avéré que les meubles achetés en Allemagne sont de pure camelote.

Peut-être qu'à force d'être trompés par les étrangers, on se décidera enfin à rendre justice aux commerçants du pays ; mais, en attendant, ceux-ci souffrent du marasme des affaires.

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

Société de chant de la ville de Fribourg. — Ce soir pas de répétition.
Chœur mixte de Saint-Pierre. — Répétition urgente, ce soir, mardi, à 8 h. 1/2 précises.
Cecilia. Chœur mixte de Saint-Jean. — Ce soir, mardi, à 8 h., répétition générale.
Société de gymnastique la Freiburgia et section des pupilles. — Les leçons sont suspendues pendant les vacances scolaires, soit jusqu'au 12 janvier.
Les pupilles de l'Ancienne sont informés que les leçons sont suspendues jusqu'au 6 janvier, en raison des fêtes de fin d'année. Elles reprendront le jeudi, 8 janvier, à 6 h. 1/2 du soir.

CHRONIQUE MUSICALE

2^{me} Concert d'abonnement

Le deuxième concert d'abonnement, auquel le pianiste M. José Iturbi prêtait son concours, a remporté le plus vif succès. M. Iturbi est un magicien du son ; sous ses doigts, chaque note prend une valeur particulière, chaque phrase musicale est rendue avec une compétence si fine, un respect si évident de la pensée du compositeur, que l'auditoire, charmé par l'élégance sobre du jeu, ébloui par la technique merveilleuse du pianiste, profondément intéressé par cette interprétation toute intellectuelle, laisse éclater son admiration.

M. Iturbi met, dans son jeu, une émotion fine et discrète, qui se devine plutôt qu'elle ne s'affirme ; avant l'émotion, c'est l'intellectualité très pénétrante de l'interprétation qui s'impose, c'est elle qui donne au talent de M. Iturbi ce cachet rare qu'on trouve chez si peu d'artistes, plus sourcier souvent de l'effet que de la cause, de la manière que de la forme.

Dans les œuvres de Chopin et de Scarlatti que M. Iturbi a délicatement exécutées, dans l'événement sonate en ré majeur, de Haydn, donnée avec une pureté de style et un brio qui en firent, à notre sens, le point culminant du concert, dans la sonate, en sol mineur, de Schumann, nous retrouvons toujours la même interprétation fine et captivante, la même sonorité pénétrante et très personnelle, qui placent M. Iturbi au premier rang des pianistes de l'heure actuelle.

La deuxième partie du programme était consacrée à Debussy et Granados. Cette musique descriptive, toute de données dans l'inspiration et de subtilités savantes dans la combinaison harmonique, convient tout spécialement au talent de M. Iturbi. Quelle petite merveille que « L'Isle Joyeuse » de Debussy ! Quel impressionnisme coloré et suggestif dans le « Jardin sous la pluie » !

Avec Granados, nous pénétrons dans l'Espagne nonchalante et grave, toute vibrante de soleil, où la danse est une sorte de manière de vivre. Exprimant dans ses rythmes divers toute l'âme espagnole, les compositions de Granados ont une émoion et un coloris intenses, que M. Iturbi a su rendre plus vivantes encore, puisqu'il y ajoutait tout le brio que seul un pianiste espagnol peut y mettre. Aussi, ce fut au milieu d'un véritable enthousiasme que s'acheva ce très beau concert. M. Iturbi nous laisse le souvenir d'un artiste de grande valeur, dont la carrière se poursuivra toujours plus brillante ; il est de ceux que l'on désire toujours entendre et qui toujours nous révèlent une beauté nouvelle.

A. R.

Conférences de la Grenette

M. le Dr Wilczek, professeur à l'université de Lausanne, ancien élève du collège Saint-Michel, a intéressé, vendredi soir, son auditoire de la Grenette par une conférence sur les « jardins campagnards en Suisse », qui lui a donné l'occasion de développements encyclopédiques sur la matière.

M. le Dr Wilczek a fait ce qu'on pourrait appeler l'histoire générale du jardinage depuis l'époque préhistorique jusqu'à nos jours en s'appuyant sur des données scientifiques très positives, tirées pour la plupart de livres ou d'ordonnances concernant la culture des jardins potagers. Le conférencier a fait ensuite de l'histoire comparée lorsqu'il a cité une foule de plantes et de fleurs se trouvant dans les jardins gallo-romains ou grecs et cultivées encore aujourd'hui chez nous. M. le Dr Wilczek a rendu un hommage aux moines qui, après les invasions des barbares, ont remis en honneur la culture des jardins campagnards. Pour terminer, il s'est spécialement occupé de renseigner son auditoire sur tout ce qui se rapporte aux jardins campagnards en Suisse. Ce fut une charmante causerie pleine d'aperçus nouveaux, de détails historiques intéressants et de digressions bien choisies où le conférencier avait toujours le mot qui divertit.

C'est par un sujet littéraire que M. Chérel, professeur de littérature française à notre Université, a terminé, hier soir (vendredi), la série des conférences de la Grenette : « Les poètes de la maison depuis le romantisme ». Les poètes de la maison dont a parlé M. Chérel, sont Sainte-Beuve, Lamartine, Victor de Laprade, François Coppée. Plus près de nous, parmi les poètes de la génération actuelle dont la guerre a éclairci les rangs, M. Chérel a distingué deux écoles : l'école régionaliste et l'école intellectualiste à laquelle se rattachent Francis Jammes et Paul Claudel.

Par des citations nombreuses et bien choisies, le conférencier a donné à son appréciation des œuvres des poètes.

M. Chérel s'est montré, une fois de plus, causeur charmant et professeur érudit.

Fête des Bols

On nous prie d'insérer :
La fête des Bols dans nos hôpitaux est devenue traditionnelle.

Chaque année, un comité se forme dans le but d'apporter, le jour de l'Épiphanie, quelques douceurs aux pauvres désertés que sont les prébendaires et les malades, ainsi qu'à ces modèles de dévouement et d'abnégation : les Sœurs et les infirmières de nos établissements hospitaliers.

Ce comité vient de se reconstituer. Il compte sur l'inépuisable générosité du public de notre ville et de prie de réserver bon accueil aux listes de souscription qui vont lui être présentées incessamment.

Comme l'année dernière, la répartition se fera entre l'Hôpital des Bourgeois, l'Hôpital de la Providence, l'Hospice Dafer, l'Asile des vicillards et l'Asile des aveugles.

Merci d'avance aux généreux donateurs, qui permettront de mettre un rayon de joie sur des fronts courbés par la maladie, la vieillesse ou la douleur.

Dernière Heure

D'Annunzio a quitté Fiume

Rome, 23 décembre.
(Havas.) — Gabriele D'Annunzio aurait quitté Fiume et se serait embarqué à bord du *Pannonia*, qui serait présentement en haute mer.

La prochaine conférence des Alliés

Londres, 23 décembre.
M. Bomar Law a annoncé à la Chambre des communes que les prochains sujets qui seront étudiés par la conférence des Alliés sont la question de l'Adriatique et celle de la paix avec la Turquie.

Plaintes anglaises

Londres, 23 décembre.
Une campagne antibritannique, conduite par deux journaux français dirigeants de province, *Le Télégramme de Boulogne* et *la France du Nord*, également de Boulogne, provoque des commentaires fâcheux dans les cercles politiques de Londres. Depuis quelque temps, ces deux journaux ont été remplis de rapports détaillés d'outrages commis par des officiers et soldats britanniques, qui sont encore mobilisés en France. (Le quartier général de l'armée britannique en France se trouve près de Boulogne.) *La France du Nord* a accusé un officier anglais, qui a eu une dispute avec un cocher, d'avoir tué le cheval de ce cocher à coups de feu. *Le Télégramme* a accusé les soldats britanniques d'excès commis en état d'ivresse, etc. Ces histoires d'outrages militaires britanniques contre la population civile française, paraissent dans les deux journaux sous le titre ironique de : « Noceurs britanniques ».

Le ministre de la guerre anglais nie chacune de ces allégations et déclare que la conduite des troupes britanniques a été irréprochable. La presse anglaise prend la même attitude, à l'exception du journal radical *Daily News*, qui demande une enquête sur ces prétendus scandales. Dans les cercles parlementaires, on a proposé que l'ambassadeur anglais fût prié de déposer une plainte formelle auprès du gouvernement français et de demander que des mesures fussent prises pour mettre fin à cette campagne de calomnie, qui ne pourrait mener qu'à des sentiments inamicaux entre les deux alliés.

A la Chambre italienne

Rome, 23 décembre.
Au sujet du vote de confiance de la Chambre, on dit que le ministère a eu également contre lui une vingtaine de députés de droite et une dizaine de députés indépendants.

Après le vote de confiance a eu lieu à la Chambre la votation sur la proposition d'abolir immédiatement la censure. Cette proposition, présentée par le député socialiste Malatesta, n'a été repoussée que par 198 voix contre 193. Le ministère avait déclaré ne pas l'accepter.

Le cabinet Nitti

Rome, 23 décembre.
Le *Popolo Romano* déclare que l'Italie ne peut pas être gouvernée avec quelques voix de majorité seulement. En conséquence, il est à souhaiter que l'union qui avait été réalisée pendant la guerre entre les partis libéraux nationaux continue jusqu'à l'application complète des traités de paix.

Le *Messaggero* déclare, de son côté, que la Chambre a déterminé, par son vote, une tendance d'une valeur politique très haute. En accueillant les déclarations du président au Conseil, la Chambre a arrêté une direction de politique intérieure et extérieure.

Le *Messaggero* a confiance que le but de la collaboration de tous les hommes de bonne volonté semble n'être désormais pas trop éloigné.

La question du charbon

Milan, 23 décembre.
Dans les milieux commerciaux de l'Italie, on se plaint amèrement des avantages accordés à la France dans l'approvisionnement en charbons. Le gouvernement français aurait obtenu à Londres une livraison à des conditions qui lui permettent de livrer, à son tour, le charbon aux industriels à 75 francs, tandis que les industriels italiens doivent payer 500 lires et davantage. On annonce une interpellation à la Chambre à ce sujet.

Les tarifs français

Paris, 23 décembre.
(Havas.) — Excelsior croit savoir que les tarifs des chemins de fer français seront haussés de 60 % pour les voyageurs et de 40 % pour les marchandises.

Le parti ouvrier en Australie

Londres, 23 décembre.
Les dernières dépêches de Sydney disent que les progrès du parti ouvrier australien qui revendique avant tout l'abolition du service militaire sont beaucoup plus considérables qu'on ne le suppose généralement. Il a fallu une lutte dans le parti même pour obtenir qu'il ne prenne pas une attitude nettement antimilitariste. Sur ses 25 députés de l'ancienne Chambre, 15 avaient voté pour le service militaire ; 11 sur ces quinze n'ont pas été réélus, mais remplacés par d'autres membres du parti ouvrier qui se disent ouvertement antimilitaristes. Comme le parti a encore gagné 8 sièges, il est, avec 31 mandats, peu inférieur au bloc nationaliste du premier ministre Hughes avec ses 35 sièges. Pour le moment, le sort du ministère Hughes dépend de l'attitude du parti des paysans, qui a gagné 9 mandats, de sorte qu'en aujourd'hui 11 ou 12, qui renforceront la majorité gouvernementale.

Le suffrage des femmes

Rome, 23 décembre.
Le député socialiste Modigliani a présenté un

projet d'initiative parlementaire pour l'extension immédiate de la loi électorale aux femmes, c'est-à-dire que toutes les lois actuellement en vigueur sur l'électorat politique et administratif seraient étendues également aux femmes.

M. Sanchez de Toca blessé

Madrid, 23 décembre.
(Havas.) — M. Sanchez de Toca, ancien président du conseil espagnol, et ses petits-fils ont été blessés dans un accident d'automobile par des éclats de vitre.

Mort de Diémer

Paris, 23 décembre.
(Havas.) — Le célèbre pianiste français Louis Diémer est décédé.

SUISSE

Du fromage et du beurre

Gènes, 23 décembre.
Le vapeur *Tomaso di Savoia* est arrivé, venant de Buenos Ayres, avec 1000 caisses de fromage argentin pour la Suisse. Cette livraison est due à un arrangement de certains commerçants bernois. On s'attend à une prochaine arrivée de beurre argentin pour la Suisse.

Le blé pour la Suisse

Gènes, 23 décembre.
Il est acheminé à destination de la Suisse environ 150 wagons de blé par jour. Le matériel roulant ne fait pas défaut et toutes les conditions du transbordement sont les meilleures possibles.

Grand Conseil

Séance du 23 décembre

La présidence donne lecture de la lettre de démission de M. Musy, comme conseiller d'Etat et député.

On passe immédiatement à la nomination de deux membres du Conseil d'Etat, en remplacement de MM. Deschenaux, juge fédéral et Musy, conseiller fédéral.

L'élection de MM. Bernard Weck, préfet de Fribourg, et Romain Chatton, président du tribunal de la Glâne, dont les candidatures ont été adoptées par le groupe conservateur, est considérée comme assurée.

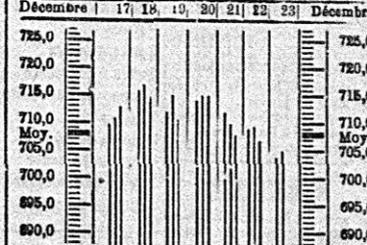
Changes à vue de la Bourse de Genève

Le 23 décembre

	Demande	Offre
Paris	62 95	64 95
Londres (livre st.)	21 40	21 80
Allemagne (marc)	10 70	12 70
Italie (lire)	42 50	44 60
Autriche (couronne)	8 75	8 75
Prague (couronne)	8 75	10 75
New-York (dollar)	6 37	5 77
Bruxelles	54 70	56 70
Madrid (peseta)	166 50	118 50
Amsterdam (florin)	209	211
Petrograd (rouble)	8	12

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

De 23 décembre



TEMPS PROBABLE

Zurich, 23 décembre, midi.

Le temps sera encore fort troublé ; pluie ou neige.

Insomnie, Nervosité

sont évitées par l'emploi régulier des

Tablettes Valériane-Houblon

— ZYMA —

Entièrement inoffensives.

Produit naturel.

Recommandé par les médecins.

Boîte de 100 tablettes, 4 fr. 50.

Se trouve dans toutes les pharmacies.

NE PORTEZ PLUS VOTRE BANDAGE

Si vous êtes atteint de cette décourageante infirmité nommée hernie, ne manquez pas d'envoyer aujourd'hui même votre adresse à l'Institut orthopédique, 7 bis, rue Eugène Carrière, à Paris. Vous recevrez gratis et franco, discrètement emballée, sans marques extérieures, la nouvelle méthode du docteur *Lisel-Garigue*, l'éminent spécialiste herniaire de la Faculté de Médecine de Paris. Avec cette précieuse méthode, vous n'aurez plus besoin de porter de bandages gênants ou de courir les risques d'une opération. Vous avez intérêt à écrire de suite puisque cela ne vous coûte rien et ne vous engage à rien.

†
Le capitaine Pierre de la Lance,
Le colonel et Madame Emmanuèl Lion et leurs
filles,
Sœur Marguerite du Saint Sacrement, reli-
gieuse Carmélite,
La comtesse Georges de Diesbach, ses enfants
et petits-enfants,
ont la douleur de faire part de la perte cruelle
qu'ils viennent d'éprouver dans la personne de
MADAME GABRIEL DE LA LANCE
née
MARIE DE SALOMON
décédée à Nancy, des suites d'une congestion
pulmonaire, le 21 décembre 1919, à l'âge de
66 ans.
Un office sera célébré mercredi, 24 décembre,
à 9 h. du matin, à la collégiale Saint-Nicolas,
chapelle des Rois.

†
Monsieur Charles Audergon et ses enfants ;
M. et Mme Jules Riesen et leur famille ; Mme
veuve Louise Fasel et sa famille ; M. et Mme
Théodore Audergon et leur famille, ainsi que
les familles parentes et alliées ont la douleur
de faire part à leurs parents, amis et connais-
sances de la perte qu'ils viennent d'éprouver
en la personne de
MADAME CAROLINE AUDEGON
née Riesen

leur regrettée épouse, mère, fille, petite-fille,
belle-fille, sœur, belle-sœur, nièce, petite-nièce,
tante et cousine, décédée après une longue ma-
ladie, à l'âge de 28 ans, munie des sacrements.
L'office d'enterrement aura lieu mercredi ma-
tin, à 8 h. 1/2, à l'église de Saint-Jean.
Domicile mortuaire : Planche Supérieure, 229.

La famille J. Beyerler remercie bien sincère-
ment toutes les personnes pour les marques de
sympathie témoignées à l'occasion du deuil cruel
qui vient de la frapper.

ADMIRABLE TABLEAU
„L'adoration des Bergers“
83 x 94 cm., attesté par experts d'académie, de
„JEAN A. EXIS GRIMOU“
célèbre peintre, né à Romont (Fribourg), en 1680
A vendre, au prix exceptionnel de Fr. 15,000.
S'adresser à M. Hugo Heermann, 68, Ave-
nue des Alpes, Montreux. 9217

A VENDRE
belle maison locative, située à la rue
Saint-Pierre. Prix avantageux.
S'adresser, pour renseignements,
à Rysler-Thalman, 2, rue de Romont.

**Assistent-
pharmacien**
diplômé
demande remplacement
pendant les fêtes et le
mois de janvier.
Adresser les offres sous
P 8987 F à Publicitas S. A.,
Fribourg. 9203

NUMÉRIQUE
parlant les deux langues
est demandé tout de suite
au B. R. I., 3^{me} classe,
Fribourg. 9202

PERDU
samedi 20 décembre entre
l'avenue du Midi et la
Route des Alpes,
un portemonnaie
en cuir gris, contenant
une certaine somme et un
abonnement de tram.
Prière de le rapporter
contre bonne récompense,
sous P 8990 F à Publicitas
S. A., Fribourg. 9201

A VENDRE
jolie maison
avec jardin, à 2 minutes
de la gare. Bien exposée
au soleil, 4 logements de
3 chambres, balcons, eau,
électricité, gaz, buanderie.
Rapport annuel plus de
2000 fr. Prix 35,000 fr.
Favorables conditions de
paiement.
S'adresser sous chiffres
P 8977 F à Publicitas
S. A., Fribourg. 9203

ON TROUVE
toute la semaine
viande de cheval
fraîche et grasse, 1^{re} qualité
Boucherie Chevallin,
L. Hess, 114, rue des
Augustins. 9225

Châtaignes
5 kg. 3 fr. 50; 10 kilos
6 fr. 80 franco
Amandes : 5 kg. 8 fr. 80
franco. — W. Quadri,
Carugo (Tessin). 9199

"THERMA"
Appareils électriques à
eau chaude
indispensables
pour cuisines,
toilettes-etc



En vente auprès des Services Electriques
Communaux et Electriciens-Concessionnaires
de la ville de Fribourg
Fabrique d'Appareils de Chauffage Electrique SA
Schwanden - Glaris

EN CAS DE DÉCÈS
adressez-vous aux
Pompes funèbres générales
Hessenmuller, Gonton, Chevallier (S. A.)
Béat CORBOUD, représentant
Fribourg
Magasin et bureaux : rue de Lausanne, 66
Fabrique spéciale de Grand choix de
CERCEILS Téléphone COURONNES
Siège social : LAUSANNE

A l'occasion des Fêtes
demandez dans toutes les Epicerias, les
délicieux Briolets, Roulés, Eventails, Ma-
carons, spécialités de la
Fabrique de Biscuits suisses
de FRIBOURG
— Dessert exquis —
Garantie de conservation : 6 mois

Radical
prévent et
guérit les
Engelures



EN VENTE PARTOUT
Dépôt à Fribourg : dans les Pharmacies
Bourghnecht & Gottran

Pour les fêtes
CHOIX SUPERBE
EN
Coussins fantaisie depuis 5 fr.
Coussins brodés 12 fr.
Jardinières 12 fr.
Chancellières - Chauffetteries
Selleltes - Pharmacies
Tables de salons et quantités d'autres
petits meubles aux meilleurs prix
chez
Paul LEIBZIG, meubles
Avenue de Péralles, 4 et 7a
FRIBOURG — Téléphone 558

LA REINE DE LA MACHINE A ECRIRE
YÖST
VISIBLE
GUIDE CENTRAL
TAMPON ENCREUR
E. JACOT, Av. de la Gare, 9, FRIBOURG

Georges CLÉMENT
Grand'Rue, 10 - Fribourg
Poteries - Faïences - Porcelaines
Verreries - Cristaux
POTERIES SUISSES
Articles utiles pour cadeaux

LA
Banque de Dépôts et de Crédit
18, rue de Hesse - GENEVE - 10, rue D'Iday
délivre actuellement des
BONS DE CAISSE
à un an
avec coupons semestriels
au taux de
5 1/2 0/0

BORSALINO
(Antica Casa)
REPRÉSENTATION EXCLUSIVE POUR FRIBOURG
Grand choix de cadeaux utiles pour les fêtes
Cravates, Gants, Cannes, Parapluies
chez
SAUSER-REICHLEN 21, Rue de Romont
FRIBOURG

COLLIEZ
COGNAC FERRUGINEUX
Fortifiant pour combattre: Anémie,
pâles couleurs, manque d'appétit, etc. Fr. 5.-
SIROP DE BROU DE NOIX
Dépuratif employé avec succès contre Impuretés
du sang, toux, catarrhes, etc. Fr. 4.-
ALCOOL DE MENTHE ET CAMOMILLES
Totalement contre: Indigestions, maux de tête,
maux d'estomac, étourdissements, etc.
apprécié des militaires et touristes. 2.50
Toutes pharmacies et pharmacie
GOLLIEZ à MORAT
Exiger le nom **GOLLIEZ** et la
marque „DEUX PALMIERS“



GRAND CHOIX
de meubles, du plus simple au plus riche
TROUSSEaux COMPLÈTS
PIERRE BRUGGER, Fribourg
Fabrique de meubles — — — Tapisserie
Magasins : Stalden, 7. — — — Téléphone 227

ATTENTION!
On vendra, dès ce jour, le mercredi, au
marché des Places, et le samedi, près de la
villière des Arcades, un grand choix de cartes
de Noël et Nouvel an, aux plus bas prix.

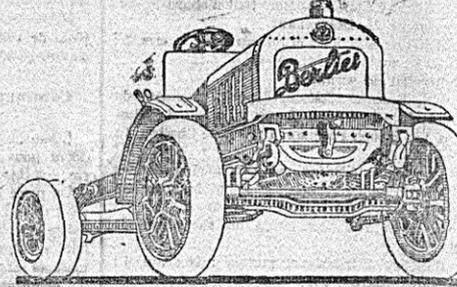
CABINET DENTAIRE
H. DOUSSE
chirurgien-dentiste
BULLE, Avenue de la gare
Téléphone 43
**CHATEL-ST-DENIS, Avenue de la Gare, chalet
Ingei**

Meubles anciens, ob-
jets anciens, sont payés
les plus hauts prix, par
OVIDE MACHEREL
horloger-antiquaire
79-81, rue de Lausanne
Fribourg
On se charge de taxation
à domicile.

ON DEMANDE A ACHETER
un domaine
de 20 à 40 poses
pour le 22 février 1920.
Adresser les offres sous
P 8948 F à Publicitas S. A.,
Fribourg. 9159-1512

GRANDE VENTE RÉCLAME
du 21 au 31 décembre 1919
à la Manufacture fribourgeoise de Papiers
Rue Weck-Reynold, 9b, près de la Laiterie Centrale
Pendant la vente réclame, tout client qui fera un achat d'au
moins 5 fr. recevra une
JOLIE PRIME
Tout écolier-acheteur recevra gratuitement une
ravissante couverture de cahier.

Le Camion C. B. A.
22-30 HP.
Berliet
est le véhicule de
Poids lourd le plus parfait



Quatre années de guerre viennent
d'en consacrer la haute réputation

Type 5 tonnes . . . Prix du châssis Fr. 30,000.—
Avec carrosserie type Armée 31,000.—
Payable en argent français
(port et douane en sus)
Livraison immédiate

Pour essais et tous renseignements, s'adresser à P
Agent exclusif: Garage E. MAURER
50, Boul. des Tranchées - Genève - Téléph. 7600

ON DEMANDE
une
femme de chambre
propre et active.
S'adresser à Mme Louis
de Boccord, au Clarin
par Marly, 9051
Entrée à Noël, si possible.

DEMANDEZ dans
tous les Cafés-Restau-
rants, les véritables
lékerlis
de Louis Binz, confis-
cier, Stalden, 193.

ON DEMANDE A LOUER
pour tout de suite ou
époque à convenir, un
appartement de 2 à 4
chambres, bien ensoleil-
lé, cuisine.
Offres sous P 8603 F à
Publicitas S. A., Fribourg.
8753

Une jeune
de toute confiance
demandée dans un
restaurant à la camp.
Offres écrites sous
P 9003 F à Publicitas
Fribourg. 9208

Un ménage tran-
sant de 2 personnes, des-
pour le 25 juillet 1920
plus tôt,
un logement
de 5 à 7 cham-
bres avec cuisine et
dances.
Offres par écrit
chiffres P 8984 F à
Publicitas S. A., Fribourg.

ON DEMAND
pour le 22 février
un agriculteur
muni de son chéquier
travailler un domaine
de 35 poses. Bonnes
conditions et bons gages.
S'adresser sous P
P 8997 F à Publicitas
Fribourg.

Jouets, Cadeaux
GRAND CHOIX
Mme Mayer-Bren
Rue de Lausanne, 78, Rue du Tillou
Téléphone 7.40
Bougies pour arbres de Noël



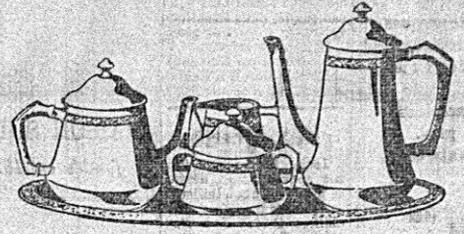
Maladies du nez
— de la gorge et des oreilles —
D^r S. BRUNSCHWIG spécialiste
anc. interne des hôpitaux de Lausanne et de Héricourt
anc. assistant du professeur Lüscher, à Berne
anc. assistant du D^r Macchiensie, à Londres
ouvrira prochainement
un cabinet de CONSULTATION à
FRIBOURG Route Neuve
Tél. 7.55

Le meilleur vin au Quinquina,
Le meilleur Tonique et Apéritif,
Le Grand vin Fortifiant.
Le plus puissant pour les convalescents.
Les anémiques et les biens portants doivent
prendre le CATALAN QUINQUINA

CATALAN QUINQUINA

Le seul vin contre les faiblesses d'estomac et le
manque d'appétit. — En vente dans tous les cafés
et restaurants et chez l'inventeur :
Juan ESTRUCH, vins en gros
ROMONT, ct. Fribourg (Suisse)

Une Machine à coudre
SINGER
constitue un
CADEAU
de Fin d'Année
Utile et Agréable



Horlogerie - Bijouterie - Orfèvrerie
Paul MEYER
Fribourg
Avenue de la Gare

Montres-Bracelets
Montres de précision :
« Longines », « Oméga », « Zenith »
JOAILLERIE
Couverts et services de table
— en argent et en argenté —

Pour les Fêtes
JOLI CHOIX
d'articles pour cadeaux
„AU DOCK“
Behme & Co
FRIBOURG
Rue de Romont, 20

A VENDRE
à la Grand'rue, une maison de rapport, comprenant
3 appartements et un grand rez-de-chaussée
pouvant servir d'atelier, bureau, magasin.
S'adresser : sous P 8981 F & Publicitas, S. A.,
Fribourg.

LES LAMPES PHILIPS
SONT LES MEILLEURES.

ELLES SONT
EN VENTE
AUPRÈS DES
SERVICES
ELECTRIQUES
ET
ELECTRICIENS

Representant général et exclusif pour la Suisse romande et italienne.
S.A. AMPÈRE, Lausanne.
* VENTE EN GROS EXCLUSIVEMENT *

Occasion
Chambre à coucher complète, composée d'une armoire à glace, lavabo, marbre - glace, table de nuit, 2 lits email, 1 table, glace ancienne, desserte P.-salle à manger, etc., etc. S'adresser : rue de la Fondrière au 111^{me}.

Cadeau de Noël
Fruits secs.
Noix, Fr. 1.50 le kg
Cédrains, „ 60 „
Noyettes, „ 2.50 „
Amandes, „ 2. — „
De chaque article 5 kg au moins.
Bomilio Vassalli, Capolago.

A l'occasion des fêtes
Il est mis en vente du
Champagne français
au prix exceptionnel de
6 fr. 50 la bouteille
Grand dépôt chez Pierre
Deys 57, rue de L.-N.-Sonne.
891 R

RASOIR & LAMES
Gillette
EMPLOYÉS PARTOUT PAR TOUS
Exiger la Marque
 Gillette
KNOWN THE WORLD OVER
Sur tous les Rasoirs, Ecrins et Lames
GILLETTE SAFETY RAZOR Ltd
Siège Social pour la SUISSE
GENÈVE, 3, rue Céard
à BRUXELLES, 222, r. Royale
à PARIS, 3, rue Scribe
PRIX complet en écriin avec 12 lames
(24 tranchants) depuis 25 f. ans
LAMES les deux G. fr. ; les six 3 fr.

Etrences musicales
TABOURETS DE PIANO
CHAISES DE PIANO
ÉTAGÈRES A MUSIQUE
PUPITRES EN MÉTAL
LUTRINS EN NOYER
— Prix modérés —

Magasin Fœtisch, Vevey
Bijouterie - Horlogerie - Orfèvrerie
Mühlemann & Labhart
succ. de **L'PFYFFER**
Rue de Lausanne, 36
FRIBOURG

Etrences musicales
Pianos d'occasion :
PLEYEL
BÉRDUX
IBACH
SCHMIDT-FLOHR
RORDORF, etc., etc.
Tous nos pianos sont garantis
Prix modérés — Facilités de paiement
Magasin Fœtisch, Vevey
Nous reprenons et rachetons n'importe quel piano.
P 85992 L 9045

FABRICATION SUISSE DE 1^{re} CLASSE
aux prix les meilleurs qu'il soit possible de concevoir, contrastant avec les ameublements vantés actuellement, souvent de qual. inférieure, de proven. étrangères.
Fabrique de meubles TRAUDOTT, SIMMEN & Co BRUGG (Argovie)
Vente directe aux particuliers; catalogues gratuits à disposition; garantie de plusieurs années; livraisons franco à domicile. — Grande expo itoua permanente de plus d. 120 installations d'appartements.

Alex. MARTIN „A la Civette“ Maison fondée en 1880.
FRIBOURG r. de Romont, 24.
Cigares — Articles pour fumeurs — Gros — Detail.

Papiers peints
Grand choix
Bon marché
chez **BOPP, maîtres**
8, rue du Tir, 8,
FRIBOURG
à côté de la Banque
Populaire Suisse.

Les potages
les cubes pour bouillon marque „Tex-Ton“
le condiment arôme „ „ „
l'extrait de viande „ „ „
le sel de céleri „ „ „
le mélange d'épice „Rosemarie“ „ „ „
sont d'un goût excellent
et de la plus fine qualité.

Bijouteries fines
Riches assortiments d'argenterie
MONTRES de précision
« Zenith », « Oméga »
« Alpina »
Chronomètre international
Watsch & Co, etc.
Prix modérés
NOUVEAUTÉS

AVIS A NOTRE CLIENTÈLE DU DEHORS

Grosch & Greiff S. A.

FRIBOURG, rue de Romont, 30, vis-à-vis du Temple, FRIBOURG

Toutes les commandes qui nous seront faites seront exécutées par retour du courrier et dans un emballage très soigné.

Aujourd'hui mardi 23 décembre commence notre
Grande LIQUIDATION partielle

NOUS OFFRONS comme **Etrences bon marché & Cadeaux utiles**
de très jolis **COSTUMES** pour dames et jeunes filles au prix de liquidation de Fr. **35.-**

Liquidation d'un lot de **CONFECTIONS** diverses qui seront soldées depuis **25.-**

ÉTRENNES UTILES!
Robes d'enfants Article Réclame depuis **5.45**

TRÈS IMPORTANTE
Nous liquidons, aux prix les plus bas, les plus belles
Confections
pour dames et jeunes filles, soit : Manteaux d'hiver, « Grand Chic » : Manteaux peluche, velours de laine, draps en tous genres
— PRIX DE LIQUIDATION —

GRAND RABAIS A PROFITER sur les
Costumes „Nouveauté“
pour dames et jeunes filles

Etrences de Noël & Nouvel an
Aux prix dérisoires et sans concurrence, nous liquidons toutes les
Robes droites
pour dames et jeunes filles, soit : robes de gabardine, beau lainage en tous genres, cachemire coton, etc. liquidé depuis **29.50**

Robes blanches pour soirées et fêtes seront liquidées aux prix les plus bas.
Nous soldons toutes les **Blouses** au prix d'un bon marché surprenant soit : Blouses crêpe de Chine, voile, etc.

Rayon de mode Grande et importante liquidation de tous les Chapeaux de dames, jeunes filles et enfants qui seront vendus depuis Fr. 0.75
Voir notre vitrine spéciale

